

**Recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion M-1558 intitulée:  
«Rendons le quai des Bergues agréable pour tous».**

*RECOMMANDATION*

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 9 février 2026 dans le rapport M-1558 A)

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entamer une réflexion sur la largeur de l'espace entre le mobilier urbain et la barrière du côté du fleuve en prévoyant des espaces ponctuels pour les pêcheurs.